

Pétrole et gaz du Canada—Loi

M. Waddell: C'est une magnifique organisation.

M. Stevens: ... constitue non seulement l'assise, comme mon collègue d'en face le dit souvent, mais est en fait le croupion rouge du gouvernement Trudeau. Il constitue l'aile de l'alliance qui prépare le terrain au gouvernement socialiste qu'ils préconisent si ardemment. Quant à moi, la motion n° 22 est un exemple de cette manœuvre. L'escroquerie des 25 p. 100, si vous voulez, que le premier ministre (M. Trudeau), le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et leur gouvernement proposent ne suffit pas au NPD. Celui-ci voudrait que le gouvernement s'empare de 50 p. 100 du capital social. Pourquoi s'arrêter à 25 p. 100 quand on peut faire mieux? N'est-ce pas là une attitude typique des socialistes?

Quant à moi, le socialisme est la doctrine la plus égoïste qui ait jamais été propagée dans le cours de l'histoire.

M. Waddell: C'est pour le bien du peuple.

M. Stevens: Le critique de l'énergie du Nouveau parti démocratique, parti présidé par le vice-président de l'Internationale socialiste, dit qu'ils le font pour le peuple. Ce qu'ils ne disent pas, monsieur l'Orateur, c'est qu'en essayant de vendre le socialisme à un public non averti, ils essaient en fait de faire passer leurs intérêts égoïstes. Évidemment, ils font cela au nom du peuple. En fait, le rêve socialiste c'est d'intervenir dans les affaires privées des citoyens, c'est de se partager de beaux emplois bureaucratiques grâce aux sacrifices des Canadiens.

M. Waddell: Voulez-vous un prêt pour votre banque?

M. Stevens: J'estime que le bill que nous étudions accorde au gouvernement le droit de voler rétroactivement la propriété privée. Ce n'est rien de plus qu'un vol. Le gouvernement veut voler les biens acquis selon les règles et les règlements que le gouvernement lui-même a jugé bon d'instaurer à l'intention de ceux qui voulaient participer à l'industrie de la prospection et de l'exploitation pétrolières et gazières du Canada. Ces biens appartiennent aux sociétés en cause et le gouvernement veut maintenant les accaparer rétroactivement.

Certains ministériels affirment qu'ils sont maintenant disposés à indemniser les propriétaires de ce vol. Je renvoie à cet égard les députés au fascicule n° 49 du 14 mai 1981 des délibérations du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, où le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources déclarait ce qui suit:

Ainsi donc, le gouvernement est pleinement satisfait que le régime proposé dans le projet de loi C-48, considéré dans son ensemble, est équitable à tous points de vue.

Lorsqu'un socialiste tient de tels propos, nous savons qu'il se rend compte que ce qu'il propose n'est pas équitable. C'est exactement ce que le ministre a ensuite expliqué. Après avoir déclaré que le régime était équitable, il disait ceci:

Néanmoins, pour dissiper toute inquiétude ou argument contraire qui pourraient subsister dans l'esprit des personnes qui se sont montrées très critiques à l'égard de la disposition relative à la part de 25 p. 100 de la Couronne, nous entendons proposer que soit remboursés les coûts véritables d'exploration déjà engagés.

Ainsi, mus par un esprit de compromis, nous soumettons des amendements de façon à pouvoir consentir à titre gracieux le versement d'une subvention repré-

sentant 25 p. 100 des dépenses engagées dans des travaux géologiques, géophysiques et de forage effectué jusqu'au 31 décembre 1980, à l'égard du pétrole ou du gaz tiré d'un puits foré avant cette date et dont la découverte est reconnue comme découverte importante avant le 31 décembre 1982. Les dépenses admissibles seront déterminées sur la même base que les dépenses qu'on peut inclure dans le calcul prévu pour les redevances additionnelles progressives dans le projet de loi C-48.

Ces versements seront prélevés à même la part de la production appartenant à la Couronne.

● (1230)

Je vois que cela vous étonne, monsieur l'Orateur, car c'est bien là le hic. Le gouvernement ne paiera pas au moment de la saisie. Il attendra que ce qu'il a confisqué produise quelque chose pour en rembourser une partie. Le gouvernement affirme que ces versements seront prélevés à même la part de la production appartenant à la Couronne et que, pour garantir que les versements refléteront la valeur inter-temporelle des dépenses admissibles, celles-ci seront accrues de 15 p. 100 par année jusqu'au 31 décembre 1980, après quoi le gouvernement versera 250 p. 100 de cette valeur accrue des dépenses admissibles à titre de première compensation en regard de la production commerciale attribuable à la part de 25 p. 100 de la Couronne. Autrement dit, le gouvernement offre un paiement partiel à ceux qui perdront, par exemple, 25 p. 100 des biens qu'ils détiennent maintenant sur les terres du Canada.

Je répète que le gouvernement essaiera peut-être de faire croire au public que cette disposition touche uniquement les sociétés étrangères, mais ce n'est pas le cas. Reprenons mon exemple d'une caisse de pension qui a décidé, comme certaines l'ont fait, d'investir dans l'exploitation pétrolière et gazière sur les terres du Canada. Cette caisse perdra 25 p. 100 de l'argent des travailleurs qu'elle a investi pour essayer de découvrir des gisements dans l'espoir qu'ils produiront du pétrole dans quelques années.

C'est comme si un fonctionnaire prélevait 25 p. 100 sur une obligation d'épargne du Canada qu'un particulier vient d'acheter. Supposons que quelqu'un achète une obligation de \$1,000. C'est comme si le gouvernement prélevait \$250 sur cette somme. L'intéressé pourrait crier au vol et protester. Le gouvernement dirait que le Parlement du Canada vient de l'autoriser à agir ainsi, mais ajouterait, un peu embarrassé: «Eh bien, nous allons vous en rendre une partie». Que fait-il ensuite? Puisque des coupons reviennent au gouvernement sur les \$250 qu'il a volés, il les détacherait et verserait à la personne à peu près 5 p. 100 de ce qu'il a déjà pris, sans le moindre dédommagement. Voilà ce que propose actuellement le gouvernement.

Nos amis socialistes du Nouveau parti démocratique souscrivent à la version socialiste de leur doctrine concoctée par Trudeau, mais cela les excite au point qu'ils affirment: «Prenons même jusqu'à 50 p. 100 de l'obligation; prenons \$500 et pas seulement \$250». Je voudrais expliquer comment certains de leurs amis syndiqués réagiraient si les socialistes à la Chambre leur disaient que le vol en question s'étendrait même à la caisse de retraite sur laquelle comptent ces travailleurs pour leurs années de retraite. Voilà jusqu'où ils peuvent aller.